

RAPPORT D'ESSAI

N° 447743B

DÉLIVRÉ À : **SARLAM S.A.**
54 rue du Général de Gaulle
28240 BELHOMERT

OBJET : Vérification de la conformité d'une gamme de luminaires aux prescriptions du Règlement UTE C 12.061 (juillet 1994 - Textes officiels relatifs à la sécurité contre l'incendie dans les immeubles de grande hauteur).

Date de réception du matériel : juin et novembre 1997

Période des essais : octobre et novembre 1997

Ce document comporte 2 pages.



Fontenay-aux-Roses, le 27 novembre 1997

Le responsable technique,

Marc LESCURE

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Toute reproduction partielle ou toute insertion de résultats dans un texte d'accompagnement en vue de leur diffusion doit recevoir un accord préalable et formel du LCIE. Ce document résulte d'essais effectués sur un spécimen, un échantillon ou une éprouvette. Il ne préjuge pas de la conformité de l'ensemble des produits fabriqués à l'objet essayé.

M81-RE-REGL.INC-UTE C 12.061/98.09/A

■ **LABORATOIRE CENTRAL DES INDUSTRIES ELECTRIQUES**

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 103 592 000 Francs - RCS Nanterre B 408 363 174

Siège social : 33, avenue du Général Leclerc - F 92260 Fontenay-aux-Roses - Tél. : +33 (0)1 40 95 60 60

1 - MATERIEL VERIFIE

Les essais ont été effectués sur une gamme de luminaires de marque SARLAM de la série "HUBLOTS METALLIQUES HP".

2 - NATURE DES ESSAIS

Les essais demandés avaient pour objet une vérification de l'aptitude à l'extinction des matériaux constituant les parties de ces appareils vis-à-vis des prescriptions du Règlement UTE C 12.061 (juillet 1994 - Textes officiels relatifs à la sécurité contre l'incendie dans les immeubles de grande hauteur) ; ils ont été effectués selon les modalités de la norme NF C 20.455 (décembre 1989), dans les conditions particulières définies à l'article GH.47 dudit Règlement.

3 - MODALITES ET RESULTATS DES ESSAIS

Après conditionnement préalable, effectué conformément aux spécifications, les échantillons ont été vérifiés dans les conditions suivantes :

- . température du fil 960°C (*) et 850°C
- . durée d'application du fil 30 secondes
- . déplacement du fil à travers l'échantillon . . . limité à 7 mm
- . force exercée sur l'échantillon 1 newton

. parties devant être soumises à l'essai (**):

- enveloppes (toutes parties), (1)
- dispositifs de fixation,
- diffuseurs,
- dispositifs de défilement et d'occultation,
- douilles pour lampes à incandescence, (1)
- bornes de connexion. (1)

Résultats à obtenir :

- extinction des flammes en moins de 5 secondes après le retrait du fil,
- pas d'inflammation de la couche sous-jacente.

Résultats obtenus :

Toutes les parties vérifiées satisfont à l'essai.

4 - CONCLUSION

Les appareils vérifiés sont conformes aux prescriptions de l'article GH.47 du Règlement UTE C 12.061 (température normalisée de 960°C).

* * * *

(*) Seules les parties notées (1) sont à vérifier à cette température.
 (**) Le cas échéant.